



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNE CONVENTION POUR RENFORCER LE LIEN ENTRE ÉDUCATION ET PROTECTION DES JEUNES CONFRONTÉS À LA JUSTICE

Nancy, le 27/01/2025

Le mercredi 29 janvier 2025 à 14h, Monsieur Pierre-François Mourier, recteur de la Région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz, chancelier des universités, et Madame Claire-Marie Casanova, directrice de la Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DIRPJJ) Grand Est, procéderont à la signature officielle d'une convention-cadre. La cérémonie se déroulera au Lycée Jean Prouvé de Nancy, en présence des équipes pédagogiques et des partenaires institutionnels.

Un partenariat pour l'avenir des jeunes

Cette convention a pour ambition de renforcer la coopération entre l'Éducation nationale et la Protection judiciaire de la jeunesse sur tout le territoire du Grand Est. Elle vise à mieux accompagner les jeunes suivis par la PJJ dans leur scolarité et leur insertion professionnelle, en développant des actions communes répondant aux enjeux éducatifs et sociaux actuels.

Les priorités de cette collaboration incluent :

- **Lutter contre le décrochage scolaire** en mobilisant les dispositifs relais adaptés.
- **Garantir un suivi éducatif renforcé** pour les jeunes sous obligation scolaire.
- **Promouvoir l'inclusion sociale** par des actions éducatives et sportives.
- **Renforcer la prévention** en matière de harcèlement et de délinquance en milieu scolaire.
- **Favoriser la citoyenneté** et l'égalité des chances à travers des projets communs.

Une mobilisation régionale

Cette convention s'appliquera à l'ensemble des académies et des directions territoriales de la PJJ de la région Grand Est. Elle engagera les établissements scolaires, les structures éducatives spécialisées et les dispositifs de la PJJ à collaborer pour offrir à chaque jeune des perspectives concrètes de réussite et d'insertion.

La signature de cette convention marquera une étape décisive dans la volonté commune des deux institutions de travailler ensemble au service des jeunes. Cet engagement permettra de développer des synergies durables entre les équipes éducatives et judiciaires, pour répondre aux défis de demain et offrir à chaque jeune un avenir porteur d'espoir.

Contact

Élise CURCIO, chargée de communication et relations publiques : 06 25 14 24 78 / communication@ac-nancy-metz.fr
Sandra REIMBERGER, directrice de la communication : 06 19 28 28 24 / communication@ac-nancy-metz.fr
Marine ANTELO, chargée de la communication : 06 18 70 44 11 / marine.antelo@justice.fr
Jean-Philippe GURECKI, responsable de la communication : 07 77 98 54 33 / jean-philippe.gurecki@justice.fr

A propos de la Région académique Grand Est

La région académique Grand Est regroupe les académies de Reims, Nancy-Metz et Strasbourg, et couvre un territoire dynamique avec près de 960 000 élèves, 215 000 étudiants et 93 000 personnels. Elle coordonne les actions liées à l'Éducation nationale, à la Jeunesse, à l'Enseignement supérieur et aux Sports. Son rôle est de coordonner les politiques éducatives, de l'Éducation nationale à l'Enseignement supérieur, afin d'assurer une meilleure qualité de service aux usagers sur son territoire.

A propos de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse du ministère de la Justice a pour cœur de mission l'action éducative dans le cadre pénal. Elle prend en charge et encadre les mineurs qui font l'objet d'une décision de justice pour leur permettre de trouver leur place dans la société. Il s'agit d'éduquer, de protéger et d'insérer les mineurs confrontés à la justice, dans un objectif de lutte efficace contre la récidive.

La PJJ dans le Grand Est, c'est :

- 5 directions territoriales (Alsace, Aube / Haute-Marne, Lorraine Sud (54, 55, 88), Marne-Ardenne, Moselle)
- une implantation du secteur public (SP) dans 21 villes du Grand Est, avec 11 services de suivi en milieu ouvert et 6 services d'hébergement
- 26 associations faisant partie du secteur associatif habilité (SAH), qui gère notamment 8 centres éducatifs renforcés (CER) et 8 centres éducatifs fermés (CEF)
- Plus de 700 professionnels, dont 70 % au contact direct des jeunes dans les équipes éducatives et 420 postes financés dans le SAH
- Environ 14 000 jeunes suivis (SP / SAH) annuellement

Le droit à l'image des mineurs pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse

L'anonymat complet (physique -image, voix- ; patronymique ; factuel...) de tous les mineurs doit être respecté dans toute communication autour des événements auxquels ils peuvent participer. Il n'est en aucun cas possible de diffuser des informations permettant de les identifier malgré les autorisations parentales que les équipes éducatives auront pris soin de faire signer.

Contact

Élise CURCIO, chargée de communication et relations publiques : 06 25 14 24 78 / communication@ac-nancy-metz.fr

Sandra REIMBERGER, directrice de la communication : 06 19 28 28 24 / communication@ac-nancy-metz.fr

Marine ANTELO, chargée de la communication : 06 18 70 44 11 / marine.antelo@justice.fr

Jean-Philippe GURECKI, responsable de la communication : 07 77 98 54 33 / jean-philippe.gurecki@justice.fr